



Commune de REIGNIER-ÉSERY

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le 22 septembre, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

Date de la convocation : 16 septembre 2026

Délibération adoptée à l'unanimité

Présents : MM. L. PUGIN, S. LE MOAL, S. JAVOGUES, D. GERELLI-FORT, B. ACHARD, F. KOENIG, V. LEBEAU, N. SEMLAL, B. MARQUET, M. JUCHEREAU, C. PEGUET, G. SUATON, P. SAUVAGET, V. DECOTTIGNIES, I. BADEIGTS, N. ZERARI, J-L. LACHENAL, C. MICHON, P. RENAUD, G. GAUTHIER, B. CHEVALLIER, C. SANSALONE, B. RICHIERO et L. BIZOT

Procurations : MM. P. VIDONNE à G. SUATON, R. DIAKHATÉ à S. LE MOAL et C. MEYNET à L. PUGIN

Absents : MM. S. BRIFFOD et L. BROCHARD

Secrétaire de séance : Mme D. GERELLI-FORT

2026DELIB121 OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DE LA GRANDE RUE : AVENANTS TRAVAUX

1.1 Marchés publics

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 15 septembre 2026 ;

Considérant le marché de travaux pour l'aménagement de la grande rue - tranche ferme et optionnelles- de 5 lots conclu pour un montant de 3 328 466,85 € HT ;

Considérant le lot 4 « Maçonnerie paysagère - Mobilier - Revêtements béton » du marché de travaux, attribué à l'entreprise SOLS SAVOIE pour un montant initial de 730 680 € HT, (tranches ferme et optionnelle) notifié le 18 septembre 2024;

Considérant la nécessité de tenir compte de différents aléas et adaptations en cours de chantier ;

Considérant que l'avenant n°1 proposé d'un montant de 9 757,30 € HT porte le montant du marché de travaux du lot 4 à 740 437,30 € HT, soit une augmentation de 1,33 % du marché initial ;

Considérant le lot 5 « Espaces verts » du marché de travaux, attribué à l'entreprise MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT pour un montant initial de 244 639,50 € HT, notifié le 18 septembre 2024 ;

Considérant la nécessité de tenir compte des aléas et des modifications souhaitées au cours du chantier ;

Considérant que l'avenant n°1 proposé d'un montant de 8 686,50 € HT porte le montant du marché de travaux du lot 5 à 253 326 € HT, soit une augmentation de 3,55 % du marché initial ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve les avenants au marché de travaux pour l'aménagement de la Grande Rue, annexés à la présente délibération et selon le tableau récapitulatif ci-après :

Lot	Titulaire	Montant initial (€ HT)	Objet	Montant de l'avenant (€ HT)
4- Maçonnerie paysagère – Mobilier – Revêtements béton	SOLS SAVOIE	730 680	Prise en compte de différents aléas et adaptations en cours de chantier	9 757,30
5- Espaces verts	MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT	244 639,50	Prise en compte de différents aléas et modification en cours de chantier	8 686,50
Total				18 443,80

Article 2 : Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance



Denise GERELLI-FORT

Le Maire



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente
Publiée le 30 SEP. 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.